

L'annonce d'un dommage s'inscrit dans une démarche de gestion des risques, qui comprend le signalement des événements indésirables, l'analyse approfondie des causes, la mise en œuvre d'actions correctives lorsque des défaillances ont été révélées et le suivi de ces actions correctives et d'amélioration.

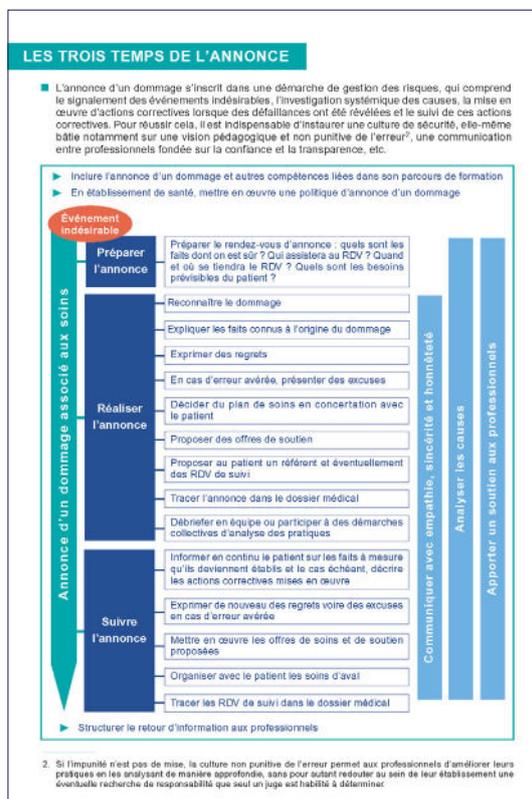
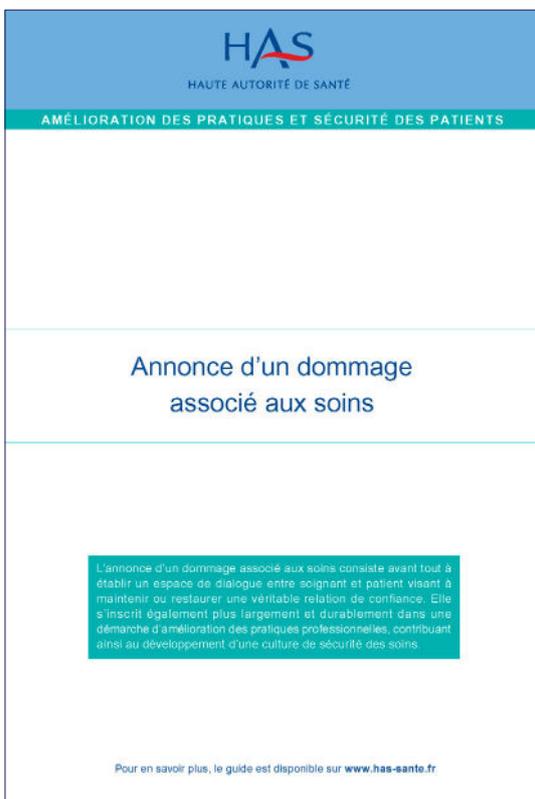
Pour réussir cela :

- ▶ Il est indispensable d'instaurer une culture juste de la sécurité des soins, elle-même bâtie sur une vision pédagogique et non punitive de l'erreur, ainsi que sur une communication entre professionnels fondée sur la confiance et la transparence.
- ▶ L'annonce d'un dommage associé aux soins consiste avant tout à établir un espace de dialogue entre soignant et patient visant à maintenir ou restaurer une véritable relation de confiance. Elle s'inscrit également plus largement et durablement, dans une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles, contribuant ainsi au développement d'une culture juste de la sécurité des soins.

Dans la lignée du guide « Annoncer une mauvaise nouvelle » publié en 2008, la Haute Autorité de Santé a produit, fin 2011, un guide sur l'annonce d'un dommage associé aux soins.

Ce dernier traite de l'information des patients lorsqu'un événement indésirable survient au cours de la prise en charge.

Les « quatre pages » sont disponibles sur le site internet de l'HAS [53]



En région Pays de la Loire, QualiREL Santé vous propose un e-learning dédié à la mise en œuvre de l'annonce d'un dommage associé aux soins et collabore avec les centres de simulation en santé de la région Pays de la Loire afin de proposer un programme de simulation dédié et labellisé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.



→ www.youtube.com/watch?v=pVKtyzU-thw

Espace Ressource Simulation en Santé en Pays de la Loire

→ www.simulationpdl.com/programmes-labellises/programmeslabellises